



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 6 décembre 2023

APPEL A PROJETS 2024 – CONTRAT DE VILLE DE MOISSAC

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2014-73 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a instauré le Contrat de ville en tant que cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

La politique de la ville est « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants », conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'actuel contrat de ville de Moissac, engagement conjoint de l'État et de la collectivité prendra fin le 31 décembre 2023. Une nouvelle contractualisation sera formalisée au 31 mars 2024.

Dans l'attente et afin de veiller à une continuité de l'action publique, le présent appel à projets pour l'exercice 2024 revêt un caractère transitoire.

Les critères et les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints au présent courrier qui peuvent être également consultés en ligne et téléchargés sur les sites internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et de la ville de Moissac.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 6 janvier 2024.

Nos services respectifs sont à votre disposition pour vous accompagner et vous renseigner sur d'éventuels éléments complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Sous-préfet
de l'arrondissement de
Castelsarrasin

Pierre BRESSOLLES

Le Maire de Moissac

Romain LOPEZ